



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statut

Question écrite n° 58775

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur une proposition du rapport intitulé « Statut de l'entreprise, de l'entrepreneur et du conjoint ». La proposition en question concerne l'adoption de mesures de simplification permettant notamment de créer un contrat de gérance mandat dans le code du commerce. Il lui demande des précisions sur son sentiment au sujet de cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport du groupe de travail intitulé Statut de l'entreprise, de l'entrepreneur et du conjoint, élaboré dans le cadre de la préparation du projet de loi pour les petites et moyennes entreprises, comporte une mesure visant à renforcer et élargir le contrat de gérance mandat. Ce type de contrat, déjà utilisé par les succursales des maisons d'alimentation de détail et des coopératives de consommation, mérite d'être étendu à d'autres secteurs économiques, tels que l'hôtellerie ou les stations-service. En effet, il permettra à une personne physique ou morale d'exploiter un fonds, sans qu'elle ait besoin de recourir à des investissements importants. Le mandant reste propriétaire du fonds et supporte les risques liés à son exploitation. Quant au gérant mandataire, il exerce son activité avec toute l'indépendance requise pour effectuer sa mission et reçoit du mandant une commission proportionnelle au montant du chiffre d'affaires ainsi généré. La reconnaissance d'un tel contrat dans le code de commerce pourrait contribuer à encourager la création d'entreprise en permettant au gérant mandataire de développer son activité dans un cadre juridique sécurisé. Une disposition est actuellement à l'étude sur ce sujet dans le projet de loi pour les petites et moyennes entreprises, qui sera débattu au Parlement à la session de printemps.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58775

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2121

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4364